

CHARTE ETHIQUE

Le respect entier et sans appel des Droits de l'Homme, en s'appuyant notamment sur les recommandations du Pacte Mondial de l'ONU (travail des enfants, travail forcé, etc.), doit être au cœur de toutes nos relations au quotidien en interne comme avec nos partenaires externes. Il en va de même pour le respect strict de la loi (droit commercial, droit social, droit fiscal, droit des sociétés, etc.) ainsi que pour la lutte anti-fraude.

FONCTIONNEMENT INTERNE

- Engagement mutuel et contractuel, les rôles et responsabilités de chacun sont clairement définis.
- Aucune discrimination : les décisions liées à l'emploi sont fondées sur des critères pertinents et objectifs sans tenir compte de l'origine ethnique, de l'origine nationale, des opinions politiques, de la langue, de l'adhésion ou de l'activité syndicale, du sexe, de l'âge, de la religion, du handicap, du statut de vétéran ou de l'orientation sexuelle réelle ou supposée.
- L'entraide entre les personnes doit être la norme.
- La vie privée des collaborateurs est strictement protégée.
- Les conditions de travail et la sécurité des collaborateurs sont en amélioration permanente grâce au perfectionnement des postes de travail et à travers de nombreuses formations et études.

ENGAGEMENT VIS-A-VIS DES TIERS

- Relation de confiance avec nos partenaires basée sur la préservation des intérêts communs, respect de la confidentialité et de la sécurité des données échangées.
- Engagement à ne pas accepter un avantage pécuniaire ou autre dans le seul but d'une transaction commerciale. Les cadeaux ou invitations reçus sont à proscrire.
- Respect absolu des contrats et de la parole donnée ainsi que de l'équité dans les relations commerciales notamment en matière de concurrence et de confidentialité des informations.
- Intégrité vis-à-vis de l'entreprise et de ses clients, en évitant tout conflit d'intérêt.

La Roche de Glun, le 12/10/2022

Bruno PIERRAIN, PDG